

Elections présidentielles - Présidence des bureaux de vote - Communication

«M. LE MAIRE : Vous savez qu'il y a prochainement des élections, ça ne vous a pas échappé. Il faut des présidents pour les bureaux de vote. Il faut donc que vous retourniez au service Formalités Administratives les imprimés qu'il vous a fait parvenir pour votre participation que je souhaite nombreuse car à chaque élection il y a des difficultés pour avoir des présidents. Votre devoir de citoyenne et de citoyen, c'est de participer. C'est d'ailleurs une obligation légale, me dit-on».

Dont acte.

Visa préfectoral du 20 mars 2002.